

Petite Enfance

REF : DPE2014002

Signataire : SA/ML

Séance du Conseil Municipal du 30/01/2014

RAPPORTEUR : Benoît LOGRE

OBJET : Convention de financement des projets du Fonds d'Accompagnement du Contrat Enfance Jeunesse en Zone Urbaine Sensible pour le Multi Accueil Lécuyer entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis

EXPOSE :

Afin de faciliter la mise en œuvre d'initiatives locales, adaptées aux besoins particuliers des familles habitant sur des territoires spécifiques implantés en zone urbaine sensible et en zone rurale, la Commission d'action sociale de la Caisse nationale des Allocations Familiales du 25 mars 2008 a mobilisé un financement complémentaire dans le cadre du Fonds d'Accompagnement au Contrat Enfance Jeunesse (Facej Zus).

Ainsi, dans le cadre de ce dispositif, la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis a souhaité accompagner les villes, dont un ou plusieurs quartiers sont reconnus Zus, ayant créé des places nouvelles d'accueil du jeune enfant au cours de l'année 2013.

Ce financement vise à soutenir les gestionnaires au cours des 12 premiers mois d'activités de la structure, pour compenser financièrement la montée en charge progressive des recettes.

Pour la création de 3 places d'accueil de jeunes enfants, une aide financière d'un montant de 5 634€ est octroyée sous la forme d'une subvention, au titre de l'année 2013, pour la commune d'Aubervilliers.

Il est précisé que la ville s'engage en tant que gestionnaire de la structure à respecter la réglementation relative à la prestation de service unique et au contrat enfance jeunesse. De ce fait, elle s'assurera de l'optimisation de l'offre d'accueil proposée dans cette structure, et en particulier l'atteinte d'un taux d'occupation de 70% après une année pleine de fonctionnement. Elle veillera à proposer une offre d'accueil ouverte à tous les publics, en respectant les principes d'égalité de traitement.

Par ailleurs, la subvention sera payée en un seul versement après réception de l'avis d'ouverture ou de l'autorisation d'ouverture délivré(e) par le Président du Conseil Général.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de financement des projets du Fonds d'Accompagnement du Contrat Enfance Jeunesse en Zone Urbaine Sensible pour le Multi Accueil Lécuyer entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports /
Direction de la Petite Enfance**

Petite Enfance

REF : DPE2014002

Signataire : SA/ML

**OBJET : Convention de financement des projets du Fonds d'Accompagnement du Contrat
Enfance Jeunesse en Zone Urbaine Sensible pour le Multi Accueil Lécuyer entre la Commune
d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la décision de la Commission d'action sociale de la Caisse Nationale des Allocations Familiales du 25 mars 2008 à mobiliser un financement complémentaire dans le cadre du Fonds d'accompagnement au Contrat Enfance Jeunesse (Facej Zus),

Vu la décision de la Commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis du 15 novembre 2013 allouant une subvention de 5 634 € à la ville pour le Multi-accueil Lécuyer, au titre de l'enveloppe annuelle 2013,

Vu le projet de convention de financement des projets du Fonds d'Accompagnement du Contrat Enfance Jeunesse en Zone Urbaine Sensible pour le multi accueil Lécuyer n°13-252

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : le Maire à signer la convention de Financement des projets du Fonds d'Accompagnement n° 13-25 du Contrat Enfance Jeunesse en Zone Urbaine Sensible pour le Multi Accueil Lécuyer entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales,

DIT QUE : les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal au 903 74-78-64

le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA

Reçu en Préfecture le : 07/02/2014

Publié le 05/02/2013

Certifié exécutoire le : 07/02/2014

Le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA